

Rubrique: Avis officiels généraux et annonces
Sous-rubrique: Autre avis officiel
Date de publication: KABVS 27.04.2026
Visible par le public jusqu'au: 27.05.2026
Numéro de publication: AL-VS15-0000002373

Entité de publication



Commune de Trient, Le Gilliod 27, 1929 Trient

Autre avis – P, Trient

Titre de l'avis

Contenu de l'avis

Fermeture du « Couvert du Stand » – interdiction d'accès

Par décision de la Commission cantonale des constructions (CCC), le camping et la place de repos « Couvert du Stand », sis sur la parcelle n° 393, au lieu-dit « La Ferrière », sur le territoire de la commune de Trient, sont fermés jusqu'à nouvel avis.

Les analyses techniques effectuées ont établi que ces installations sont situées en zone de danger géologique élevé ainsi qu'en zone de danger faible de chutes de pierres et de blocs. Une partie du site se trouve également dans l'espace réservé aux eaux (ERE). Ces conditions impliquent un risque de destruction soudaine des installations et un danger pour les personnes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des structures.

Compte tenu de la vulnérabilité particulière des usagers, notamment des occupants de tentes, caravanes ou mobile-homes, les risques pour la sécurité sont avérés.

En application de l'article 11 alinéa 2 de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE), l'autorité compétente peut, en cas de danger naturel avéré, interdire l'utilisation de bâtiments et d'installations ainsi que leurs accès lorsque ceux-ci sont de nature à mettre en péril la vie humaine.

En l'espèce, la Commission cantonale des constructions est compétente pour ordonner les mesures nécessaires et a dès lors prononcé :

l'interdiction d'utiliser l'entier du camping et de la place de repos « Couvert du Stand », ainsi que leurs installations ;

l'interdiction formelle d'accès au site.

Cette mesure est appropriée et nécessaire afin de garantir la sécurité des personnes. Aucun moyen moins incisif ne permet d'atteindre cet objectif. La protection de la vie

humaine et le respect de la législation en matière de constructions prévalent sur les intérêts privés, notamment économiques.

La présente décision entre en vigueur immédiatement et demeure valable jusqu'à nouvel avis.

Point de contact

Commune de Trient

Le Gilliod 27

1929 Trient